Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

Rapport d'activité 2020

Une vue d'ensemble sur 2020

2020, une année riche en défis, aussi pour le Réseau suisse des droits de l'enfant. L'Assemblée générale 2020, ainsi que le colloque prévu sur le sujet de « l'accès à la justice » ont dû être annulés à la dernière minute. Afin de permettre à ses organisations membres et à d'autres acteurs-rices de profiter malgré tout du réseau qu'ils forment, le RSDE a proposé d'autres formes d'échanges comme les webinaires. Une étape supplémentaire a aussi été franchie dans le domaine de la communication : le RSDE a revu l'ensemble de sa communication externe en modernisant notamment son logo, son site web et sa newsletter. Mais l'accent a surtout été mis, en 2020, sur le troisième processus de présentation du rapport de la Suisse sur la Convention des droits de l'enfant (CDE) : Le RSDE et ses membres ont œuvré avec intensité à l'élaboration du rapport complémentaire au cinquième et sixième rapport de l'Etat sur la CDE, ainsi que sur le projet participatif d'implication des enfants et des jeunes dans le processus de présentation des rapports.

1. Présentation du rapport sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant

Le troisième processus de présentation du rapport sur la CDE a démarré en automne 2019 avec l'adoption, par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, du catalogue des enjeux les plus urgents en matière de mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse (*List of Issues Prior to Reporting, LOIPR*). Avant cela, le RSDE avait attiré l'attention du Comité des droits de l'enfant sur un certain nombre de problématiques et proposé des questions pouvant être adressées à la Suisse (voir Contribution des ONG à la List of Issues Prior to Reporting (LOIPR) et La parole aux enfants et aux jeunes sur la LOIPR juillet 2019).

Le cinquième et sixième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la CDE a été adopté par le Conseil fédéral avec deux mois de retard le 18 décembre 2020. Le RSDE a été invité en amont à une consultation sur le rapport et a coordonné les retours de ses diverses organisations membres sur ce rapport étatique. Du point de vue du RSDE, plusieurs sujets abordés dans le rapport nécessiteraient un approfondissement pour mieux illustrer le niveau de mise en œuvre des droits de l'enfant. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des dispositions de la CDE dans les cantons. En raison du retard

pris dans la présentation du rapport de l'Etat, le Comité des droits de l'enfant a décidé de déplacer à septembre 2021 l'audition de la Suisse prévue initialement en juin 2021. Par conséquent, le délai pour la remise des rapports complémentaires de la société civile a aussi été déplacé de janvier 2021 à mai 2021.

Tout au long de l'année 2020, le Réseau suisse des droits de l'enfant s'est engagé de manière intensive dans la réalisation du rapport complémentaire (rapport des ONG) en collaboration avec ses organisations membres. Le rapport des ONG contient des informations plus exhaustives que la contribution des ONG à la LOIPR et propose certaines recommandations pour la mise en œuvre de la CDE au sein de l'Etat. Les travaux rédactionnels autour du rapport ont été soutenus et accompagnés activement par un groupe de travail composé de certaines organisations membres (Aline Sermet de l'Institut international des droits de l'enfant, Liliane Minder de Protection de l'enfance Suisse, Valentina Darbellay de la faîtière Terre des hommes Suisse, Cornelia Rumo-Wettstein de CURAVIVA Suisse, Marianne Aeberhard de Humanrighs.ch et Nina Hössli de Save the Children Suisse).

En parallèle à cela, le RSDE a poursuivi, avec diverses organisations partenaires, ses travaux en lien avec le projet de participation des enfants et des jeunes dans le processus de présentation des rapports. Ce projet renforce les compétences des enfants et des jeunes en matière de droits de l'enfant et leur permet de formuler leurs préoccupations en ce qui concerne la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse. Le projet vise en outre à soutenir les mineurs dans la mise en forme et la transmission de leurs messages au Comité des droits de l'enfant.

Pour la mise en œuvre du projet, le RSDE coopère avec le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ), l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ), Kinderlobby Schweiz, la fondation Kinderdorf Pestalozzi, la Commission de la formation, de l'éducation et de la science du Synicat des services publics (ssp), la fondation Pro Juventute, PACH Pflege- und Adoptivkinder Schweiz et Save the Children Suisse.

Les organisations impliquées abordent la mise en œuvre de la CDE avec les enfants et les jeunes à travers des démarches participatives très diverses et au sein de structures existantes (comme des ateliers dans des classes d'école, des parlements des enfants et des jeunes, ainsi que d'autres offres extrascolaires adressées aux enfants et aux jeunes). Ensemble, les enfants et les jeunes élaborent des demandes et des recommandations qui expriment comment, du point de vue des enfants et des jeunes, les droits de l'enfant pourraient être encore mieux mis en pratique. Leur regard est ensuite synthétisé et mis en forme dans un rapport. Le RSDE est très heureux de savoir que, grâce à ce projet, plus de 400 enfants et jeunes entre 5 et 21 ans et dans des

fonctions très diverses ont pu être impliqués dans le processus de présentation des rapports au Comité des droits de l'enfant.

2. Monitoring

Le RSDE a continué, en 2020, de rassembler en continu les informations sur l'actualité liée à la politique des droits de l'enfant au niveau fédéral, en particulier en lien avec l'Assemblée fédérale, la jurisprudence du Tribunal fédéral et les communiqués de presse. Il a communiqué ces informations sous forme de flux d'actualité par le biais de son site web et de sa newsletter.

Avant et après chaque session parlementaire, un aperçu puis une rétrospective sont publiés pour présenter les objets ayant un lien avec les droits de l'enfant. De plus, le RSDE a informé ses membres sur les actualités dans le domaine des droits de l'enfant à travers l'envoi mensuel du monitoring des médias et des arrêts du Tribunal fédéral.

A l'occasion de la journée des droits de l'enfant, le 20 novembre, le RSDE a publié son bilan annuel de la mise en œuvre des recommandations que le Comité des droits de l'enfant a adressées à la Suisse en février 2015. Le RSDE demande la mise en place d'un cadre global pour la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse – en particulier dans un contexte de lutte contre la pandémie (voir : Journée internationale des droits de l'enfant : une approche globale de la mise en œuvre des droits de l'enfant particulièrement nécessaire en temps de crise).

3. Communication : site web et newsletter

Le nouveau site du Réseau suisse des droits de l'enfant est en ligne depuis le début de l'année. La nouvelle ligne graphique du RSDE sur internet, composée d'un logo actualisé, d'une plus large palette de couleurs et d'une nouvelle newsletter, rendent le réseau plus attractif et convivial pour le public tiers intéressé. Le site web a été réalisé en collaboration avec l'agence de communication Linaxis.

En 2020, le RSDE a aussi publié un total de 46 articles dans la rubrique « Actualités », en allemand et en français et a envoyé cinq newsletters en deux langues. En plus des actualités politiques, ces newsletters proposent également des informations de fond issues de la recherche et de la pratique, ainsi que sur les activités centrales du RSDE et d'autres acteurs dans le domaine des droits de l'enfant.

Par ailleurs, le RSDE a participé au débat sur les droits de l'enfant dans le cadre de l'émission « Kontext » de la SRF, diffusée le 18 décembre 2020 (voir l'émission «Wie steht es um die Kinderrechte in der Schweiz?»).

4. Information et sensibilisation

En 2020, la situation pandémique a imposé des limites à l'activité d'information et de sensibilisation sous forme de rencontres. Le colloque prévu le 25 mars 2020 sur le sujet de « l'Accès à la justice - quelles possibilités de plainte pour les enfants et les jeunes en Suisse? » a dû être annulé au dernier moment sur la base des mesures imposées par le Conseil fédéral.

En mai 2020, le RSDE a organisé un webinaire adressé à ses organisations membres autour de la présentation des rapports sur la CDE et sur l'état des démarches en vue de l'examen de la situation en Suisse.

Un autre webinaire a été proposé en octobre 2020 sur la question de l'engagement de la Confédération en faveur des droits de l'enfant et de la mise en œuvre du paquet de mesures de décembre 2018. Dans le cadre de ce webinaire, Sabine Scheiben, coresponsable du secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse à l'Office fédéral des assurances sociales a donné des informations sur les progrès en matière de mise en œuvre des mesures du Conseil fédéral dans le domaine des droits de l'enfant.

Le secrétariat a par ailleurs publié un article sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant dans le magazine spécialisé Clic de l'Association suisse des consultations parents-enfants (édition d'août 2020). L'article du RSDE portait essentiellement sur la recommandation relative à l'interdiction des punitions corporelles, l'édition d'août du magazine étant consacrée à l'éducation non-violente.

Le RSDE entretient aussi des relations avec les acteurs-rices suivants-es dans le domaine des droits humains et des droits de l'enfant :

- Contacts avec les instances fédérales (surtout OFAS) et cantonales (surtout CDAS) et des représentants-es du Parlement.
- Le RSDE est actuellement impliqué en tant que membre actif au sein de deux alliances d'ONG au niveau national, à savoir le groupe central de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et la CoalitionEducation ONG.

Sur le plan international, le RSDE a entretenu des échanges avec Child Rights Connect ainsi qu'avec les réseaux allemands et autrichiens des droits de l'enfant.

5. Prises de position

Le Réseau suisse des droits de l'enfant a pris position sur le niveau de mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant en Suisse. Dans sa prise de position, le RSDE porte son attention avant tout sur les conditions cadre structurelles pour la mise en œuvre des droits de l'enfant d'une part, et sur les problématiques qui ne sont pas représentées activement par une des organisations membres d'autre part.
Ensemble avec la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, le RSDE s'engage en faveur de la création d'une institution nationale indépendante des droits humains (INDH) dotée d'un financement suffisant. Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a adopté le très attendu projet de loi pour une institution nationale des droits humains. L'institution « esquissée » répond en grande partie aux standards internationaux, mais ne se voit pas attribuer un mandat pour la protection des droits humains à l'échelle individuelle. En outre, le cadre financier prévu est nettement sous-évalué. Le RSDE et la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains s'engagent au niveau parlementaire pour une optimisation du projet.

Le RSDE a également pris position sur la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT). Le réseau estime que la prévention du terrorisme est une action importante, mais que les mesures introduites avec cette loi vont clairement trop loin. La loi donne à la police des instruments préventifs supplémentaires pour gérer les terroristes potentiels. Ces mesures de coercition peuvent aussi être appliquées aux mineurs. Les jeunes dès 15 ans, en l'occurrence, doivent pouvoir être assignés à domicile. Les interdictions de contact et interdictions géographiques pourraient même s'appliquer aux enfants dès 12 ans. Ce qui est particulièrement préoccupant est que ces mesures peuvent être appliquées préventivement sur la seule base « d'indices », c'est-à-dire aussi en l'absence de toute preuve d'un comportement répréhensible sur le plan pénal. En risquant de stigmatiser ou même de criminaliser des jeunes personnes, le paquet de mesures policières se met en contradiction évidente avec l'esprit de la Convention des droits de l'enfant. Le 25 septembre 2020, les chambres fédérales ont adopté cette loi. Les sections jeunes des partis de verts, socialistes et vert'libéraux, ainsi que le parti pirate ont lancé, ensemble, un référendum contre cette loi. Le délai référendaire expire au 14 janvier 2021.

Enfin, le RSDE a soutenu, durant la session d'hiver, la motion 19.3633 « Créer un bureau de médiation pour les droits de l'enfant » ainsi que l'augmentation du crédit fédéral pour le renforcement de la protection de l'enfance et la promotion des droits de l'enfant.

6. Membres

Au cours de l'année 2020, le Réseau suisse des droits de l'enfant a pu élargir sa base de membres en accueillant cinq nouvelles organisations :

Tandis que *Terre des hommes – aide à l'enfance* a quitté le RSDE, la faîtière *Terre des hommes Suisse*, dont le siège est à Bâle et à Genève, a été officiellement affiliée au réseau. Les autres nouveaux membres sont l'*ASPI Fondazione della svizzera italiana per l'Aiuto, il Sostegno e la Protezione dell'Infanzia,* l'*observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers ODAE,* la *Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant CIQUE,* l'*Association Particip'Action* et l'association *family-help*.

L'Assemblée générale a également décidé d'accueillir le Comité de l'UNICEF pour la Suisse et le Liechtenstein en tant que membre avec statut d'observateur.

L'adhésion de ces nouveaux membres et l'expertise supplémentaire qu'elle confère au RSDE renforce le rôle du réseau en tant que plateforme de compétences autour des droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne les travaux en cours dans le cadre du processus de présentation des rapports.

7. Comité

Trois séances de comité ordinaires et une retraite d'une journée entière ont eu lieu en 2020. La présidence de l'association a été assurée, pendant cette année, par Simone Hilber (Fondation Kinderdorf Pestalozzi). Le remplacement de Simone Hilber durant son congé maternité a été assuré par la vice-présidente Aline Sermet (Institut International des droits de l'enfant) qui a dirigé l'association ad interim entre mars et octobre 2020.

<u>Présidence</u>
Simone Hilber (Fondation Kinderdorf Pestalozzi) / Aline Sermet (Institut international des droits de l'enfant – ad interim)

<u>Vice-présidence</u>
Aline Sermet (Institut international des droits de l'enfant)

Membres
Nadine Aebischer (Conseil Suisse des Activités de Jeunesse)
Niklaus Bieri (Fondation Protection de l'enfance Suisse)
Gabriele E. Rauser (Integras. Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée)
Valentina Darbellay (faîtière Terre des hommes Suisse)
Marco Mettler (Pro Juventute)

8. Secrétariat

Le secrétariat du Réseau suisse des droits de l'enfant est assuré sur mandat par polsan AG – Agence d'analyse et de conseil politique. Rahel Wartenweiler en est la responsable. Simone Renner et Olivia Thoenen (projet rapport des enfants et des jeunes), Isabelle Spahr (monitoring et rédaction web) ainsi que Manuela Schuler (finances) contribuent également aux travaux du secrétariat.

9. Financement

Le travail du RSDE bénéficie d'un soutien financier en provenance du crédit fédéral en faveur de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant. Le projet de participation des enfants et des jeunes aux rapports à l'attention de l'ONU reçoit en outre un financement de l'Office fédéral des assurances sociales conformément à l'art. 10 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que de la Fondation Protection de l'enfance Suisse. Les contributions des membres sous forme de cotisations sont très précieuses elles aussi pour permettre au RSDE de poursuivre son action.
Le Réseau suisse des droits de l'enfant profite ici d'adresser ses remerciements à l'Office fédéral des assurances sociales, à la Fondation Protection de l'enfance Suisse et à toutes ses organisations membres pour leur implication financière et professionnelle ainsi que pour la coopération agréable !